



LE LABEL TERRITOIRE BIO ENGAGÉ S'ÉTEND AU NIVEAU NATIONAL !

le 3 septembre à 12h00,
au Mas de Saporta 34970 Lattes

SOMMAIRE

Communiqué de presse du 24/08/2020	p.3
1. Présentation du label Territoire BIO Engagé	p.4 -7
a. Contexte du label	p.4
b. Déploiement du label en région	p.4
c. Objectifs et critères du label	p.4
d. Les modalités d'attribution du label et le contrôle	p.4-5
e. Le coût du label	p.5
f. La remise officielle et les outils du label	p.5
g. Panorama du label Territoire BIO Engagé	p.6
h. La plateforme en ligne : territoirebioengage.fr	p.6
2. Qu'est-ce que la bio ?	p.6-7
3. Le marché de la bio en France	p.8 -12
a) La consommation des produits bio	p.8
b) Zoom sur la restauration collective et la loi Egalim	p.8
4. Présentation des associations interprofessionnelles	p.13 -15

Contacts par région :

- **Bretagne** : Chloé NAIN, Coordinatrice Communication Initiative Bio Bretagne
02 99 54 03 40 – chloe.nain@bio-bretagne-ibb.fr
- **Centre Val de Loire** : Myriam COUTY-MORIN, Responsable communication Bio Centre
06 82 95 03 80 - communication@bio-centre.org
- **Hauts-de-France** : Marie BOUCHEZ, Responsable pôle territoire A PRO BIO
03 20 31 57 97 – marie.bouchez@aprobio.fr
- **Nouvelle-Aquitaine** : Jessica JARDINIER, Chargée de communication INTERBIO Nouvelle-Aquitaine – 06 69 79 69 93 – communication@interbionouvelleaquitaine.com
- **Occitanie** : Nancy Fauré, Directrice d'INTERBIO Occitanie
06 26 75 83 18 - nancy.faure@interbio-occitanie.com
- **Pays de la Loire** : Maryse JEANNIN MAHIEU, Chargée de développement INTERBIO des Pays de la Loire - 06 26 72 05 22 – communication@interbio-paysdelaloire.fr

Le label Territoire BIO Engagé s'étend au niveau national

Le jeudi 3 septembre 2020, INTERBIO Nouvelle-Aquitaine et INTERBIO Occitanie vous convient au lancement officiel du label Territoire BIO Engagé dans les régions Bretagne, Centre Val de Loire, Hauts-de-France et Pays de la Loire !

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, créateur du label Territoire BIO Engagé en 2012 et **INTERBIO Occitanie**, première région licenciée du label, **se sont associées aux associations interprofessionnelles A PRO BIO** (Hauts de France), **Bio Centre** (Centre Val de Loire), **Initiative Bio Bretagne**, et **INTERBIO Pays de la Loire pour déployer le label Territoire BIO Engagé sur leur territoire.**

Le lancement officiel aura lieu le **jeudi 3 septembre à 12h00**, au Mas de Saporta à Lattes (en région Occitanie – près de Montpellier) en présence du Président de l'Agence Bio, Philippe Henry.

Au programme :

- 12h00 - 12h20 : Présentation du label Territoire BIO Engagé par INTERBIO Nouvelle-Aquitaine et INTERBIO Occitanie et de sa plateforme en ligne.
- 12h20-12h50 : Témoignages des présidents des associations A PRO BIO (Hauts-de-France), Bio Centre, Initiative Bio Bretagne, et INTERBIO Pays de la Loire et de collectivités engagées
- 12h50 – 13h : Mot du Président de l'Agence bio, Philippe Henry
- 13h - Déjeuner

Le développement du label Territoire BIO Engagé intervient dans un contexte fort de croissance de l'agriculture biologique en France avec **8,5 % de sa surface agricole en bio** et près de **2,3 millions d'hectares contre 1,1 million en 2014.**

Le label Territoire BIO Engagé est la première démarche de labellisation bio des collectivités territoriales proposée en France ! Ce label valorise les collectivités et établissements ayant engagé une démarche en faveur de l'agriculture biologique sur leur territoire. Il permet aux collectivités de faire connaître localement leur action en faveur d'une agriculture respectueuse de l'environnement et d'une alimentation plus saine.

Pour obtenir le label, une collectivité doit avoir atteint un pourcentage donné de sa surface agricole utile en bio (% différent selon les régions) et/ou plus de 20 % d'approvisionnements bio dans son service de restauration (en valeur d'achat).

A ce jour, le label compte plus de 220 communes et établissements labellisés en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie. Une plateforme d'information et de gestion est disponible sur le site www.territoirebioengage.fr. Elle informe sur le label, ses lauréats et permet également la gestion des demandes et le suivi des labellisations.

Tous les ans, les nouveaux lauréats sont mis à l'honneur à l'occasion d'événements régionaux et/ou nationaux de la bio. Cette année, le label Territoire BIO Engagé sera présenté lors du Salon des Maires et des collectivités locales qui se tiendra du 24 au 26 novembre Porte de Versailles à Paris - pavillon 2.2, stand A 55.

1. Présentation du label Territoire BIO Engagé

a. Contexte du Label

Le plan Agriculture Biologique « Horizon 2012 » a été mis en place en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Le plan se décline autour de 5 axes : structuration des filières, recherche, développement et formation, restauration collective, adapter la réglementation et enfin faciliter la conversion et la pérennité des exploitations agricoles « bio ».

Initialement, le plan fixait entre autres deux objectifs chiffrés :

- 6% de surface agricole cultivée en « bio »
- 20% d'approvisionnement des restaurations collectives en bio.

C'est suite au Grenelle de l'environnement que **Philippe Lassalle-Saint-Jean, Président d'INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, a l'idée de créer un label qui récompenserait les collectivités ayant atteint ses objectifs, le label Territoire BIO Engagé est né !**

Depuis sa création en 2012, les deux objectifs cités précédemment ont été réévalués dans le cadre du Plan Ambition Bio 2017.

b. Déploiement du label en région

En 2013, la région ex-Midi Pyrénées est la première région à obtenir la licence de concession du label Territoire BIO Engagé et le développe sur son territoire. Suite à la réforme territoriale de 2015, le label continue sa croissance sur le territoire et est désormais présent en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie.

Après 7 années passées ensemble, **INTERBIO Nouvelle-Aquitaine et INTERBIO Occitanie sont rejointes en Septembre 2020 par les associations A Pro Bio (Haut de France), Bio Centre, Initiative Bio Bretagne, et INTERBIO Pays de la Loire** qui déploieront le label Territoire BIO Engagé sur leur territoire.

c. Objectifs et critères du label



Le label Territoire BIO Engagé valorise les collectivités et établissements ayant engagé une démarche en faveur de l'agriculture biologique sur leur territoire ou dans leurs établissements. Il existe une déclinaison pour les établissements: Établissement BIO Engagé.

Les critères d'obtention du label sont les suivants :

- **Le critère de la restauration collective** : + de 20% de produits bio introduits dans les repas servis. Ce critère est commun à toutes les régions utilisatrices du label.
- **Le critère de la surface agricole bio** : il varie en fonction des régions et suit les objectifs régionaux. Il ne peut être inférieur à 6% (critère initial du Grenelle de l'environnement).

Dans la mesure où de nouveaux plans gouvernementaux venaient à être définis, l'attribution du label pourra être révisée en fonction des nouveaux objectifs de développement de l'agriculture biologique à atteindre.

Les critères par régions sont les suivants :

Régions	Bretagne	Centre Val de Loire	Hauts de France	Nouvelle Aquitaine	Occitanie	Pays de Loire
Surface agricole	+ de 8% de la surface agricole en bio	+ de 7% de la surface agricole en bio	+ de 6% de la surface agricole en bio	+ de 8,5% de la surface agricole en bio	+ de 15% de la surface agricole en bio	+ de 10% de la surface agricole en bio
Restauration collective	+ de 20% de produits bio introduits dans les repas servis (en valeur d'achat €HT)					
Contact	Initiative Bio Bretagne	Bio Centre	A PRO BIO	INTERBIO Nouvelle Aquitaine	INTERBIO Occitanie	INTERBIO Pays de la Loire

d. Les modalités d'attribution du label et le contrôle

Toute collectivité territoriale ou établissement qui souhaite bénéficier du label doit en faire la demande sur le site www.territoirebioengage.fr

En effet, pour pouvoir utiliser le label « Territoire Bio Engagé », une collectivité territoriale doit apporter la preuve qu'elle a atteint l'un des deux objectifs chiffrés ou bien les deux : X % de surface agricole cultivée en production biologique (selon la région) et/ou 20% de l'approvisionnement de sa restauration collective en produits bio.

Ces pièces justificatives sont étudiées par un jury composé à minima par la Région, la DRAAF, un représentant des maires, un représentant pour la restauration collective et deux professionnels membres de l'association en ayant la gestion.

Les lauréats du label sont contrôlés tous les ans pour la restauration collective et tous les deux ans pour la surface agricole.

e. Le coût du label

Selon les régions, le label peut être accessible gratuitement ou via une cotisation payante.

- Nouvelle-Aquitaine & Hauts-de-France : Gratuit
- Bretagne, Centre, Occitanie, Pays de la Loire : Payant

Coût annuel du label Territoire BIO Engagé	
Cotisation forfaitaire	200€ HT /an
+ Cotisation proportionnelle	0.02 € HT/ habitant (plafonnée à 5000€ HT/ an) (Les communes de moins de 500 habitants ne sont pas concernées par la cotisation proportionnelle)
Outils inclus	Kit de communication fourni la première année : 2 panneaux d'entrée + accès plateforme en ligne + outils de promotion du label
Coût annuel du label Établissement BIO Engagé	
Gratuit – Les supports de communication sont facturés à prix coutant	

f. La remise officielle et les outils du label



Chaque lauréat se voit remettre lors d'une cérémonie officielle organisée par ses soins un **kit de communication composé d'outils de promotion variés** (bannière web, roll up, affiches etc.). Il dispose également d'un accès à la plateforme territoirebioengage.fr sur laquelle il peut communiquer et accéder à ses données.

Cette remise officielle est l'occasion pour la collectivité, la Région et l'association en gestion du label de cosigner le diplôme Territoire BIO Engagé.



Remise de label à Léognan (33)

g. Panorama du label Territoire BIO Engagé

A ce jour, le label Territoire BIO Engagé compte **147 collectivités et 43 établissements lauréats du label en Nouvelle-Aquitaine** ainsi que **26 collectivités et 5 établissements labellisés en Occitanie**. Les nouvelles régions détentrices du label ont quant à elles déjà eu des contacts très prometteurs avec des établissements et des collectivités.

h. La plateforme en ligne : territoirebioengage.fr

Afin de garantir le bon fonctionnement du label, tant dans son administration que pour sa lisibilité auprès des collectivités, des administrés et des établissements, un site internet a été créé. Il est accessible à l'adresse suivante : www.territoirebioengage.fr



Ce site propose une double entrée, pour les visiteurs et les porteurs du label.

Chaque lauréat dispose de son propre accès afin de pouvoir actualiser ses informations et réaliser ses demandes de renouvellement.

Les visiteurs quant à eux ont accès à une carte des lauréats du label proposant des filtres par région, aux images des dernières remises de label ainsi qu'à un agenda.

Afin d'obtenir plus d'informations sur le label, il leur ai proposé de sélectionner leur région dans le menu.

Concernant les demandes de labellisations, celles-ci sont entièrement dématérialisées et accessibles via le bouton « demander le label ». Elles sont par la suite étudiées par le jury régional concerné.

2. Qu'est-ce que la bio ?

L'agriculture biologique est un mode de production spécifique respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité, fondé sur l'harmonie entre les sols, les cultures et les animaux. Elle s'appuie sur une observation attentive des cultures et des animaux ainsi que sur la mise en œuvre de techniques modernes et innovantes.

L'agriculture biologique s'appuie sur des méthodes amenant à travailler avec la nature, telles que le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique. Elle garantit la non-utilisation de produits chimiques de synthèse et d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

Le mode d'élevage biologique est fondé sur le respect du bien-être animal. Les animaux disposent d'un espace de vie suffisant et d'un accès aux parcours extérieurs. Ils sont nourris avec des aliments biologiques, en grande partie issus de l'exploitation. L'éleveur bio privilégie la prévention. En cas de besoin, la priorité est donnée aux médecines douces.

La production et la transformation des produits biologiques sont soumises à des règles très strictes, définies dans le cahier des charges de l'agriculture biologique (règlement CE N°834/2007), qui imposent notamment des contrôles réguliers par des organismes agréés et indépendants.

L'agriculture biologique s'inscrit au cœur du développement durable. C'est un engagement pour le bien-être des générations futures.

Pour en savoir plus : www.agencebio.org





3. Le marché de la bio en France

a. La consommation des produits bio (source Agence Bio - juillet 2020)

En 2019, la consommation de produits biologiques en France (consommation des ménages et celle hors foyer) **a connu une croissance annuelle de plus de 1,4 milliard d'euros atteignant 11,93 milliards d'euros**, soit une croissance de +13,5 % versus 2018. La consommation moyenne de produits bio s'élève ainsi à 178 euros par an et par habitant.

En 2019, la valeur des achats des produits alimentaires biologiques des ménages français est estimée à 11,3 milliards d'euros TTC. **Le taux de croissance est de +13,3 % entre 2018 et 2019.** La consommation des ménages a plus que doublé en cinq ans avec une croissance de plus d'1,3 milliard d'euros chaque année depuis 2016. **Ainsi 6,1 % de la consommation alimentaire des ménages sont consacrés aux produits biologiques.**

b. Zoom sur la restauration collective et la loi Egalim (source Agence Bio - novembre 2019)

Dès le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des services de restauration collective (les restaurants administratifs des entreprises privées ne sont pas concernés) devront introduire au moins 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits biologiques dans les repas servis. *Cf. article 24 de la loi EGAlim codifié aux articles L. 230-5, L. 230-5-1 et L. 230-5-2 du CRPM.*

Les achats de produits bio en restauration hors foyer en 2019 sont évalués à 640 millions d'euros soit une progression de +16,4 % depuis 2018, répartis comme suit :

- **389 millions d'euros en restauration collective** (+21,3 % versus 2018 et, pour mémoire, +28,3 % entre 2017 et 2018).
- **251 millions d'euros en restauration commerciale**, soit une progression de +9,5% par rapport à 2018.

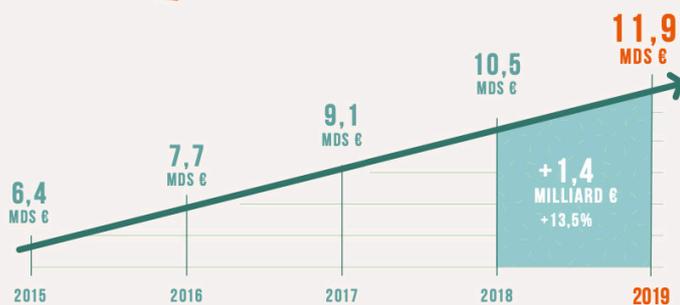
LE MARCHÉ DU BIO EN FRANCE

LE MARCHÉ DU BIO EN 2019



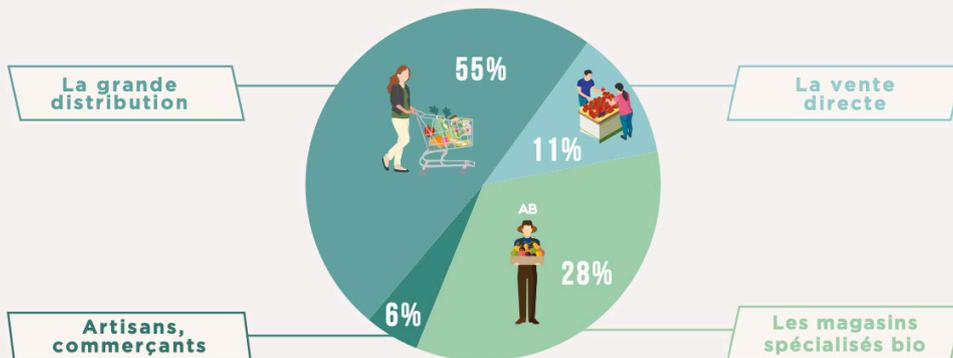
Source : Agence BIO/AND International

PROGRESSION DU MARCHÉ ALIMENTAIRE BIO DE 2015 À 2019



Source : Agence BIO/AND International

LA PART DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DANS LE MARCHÉ BIO



Source : Agence BIO/AND International

LA PRODUCTION BIO EN FRANCE

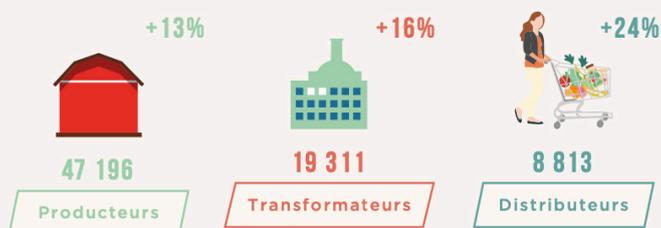
EMPLOI



Source : Agence BIO/OC/AND International

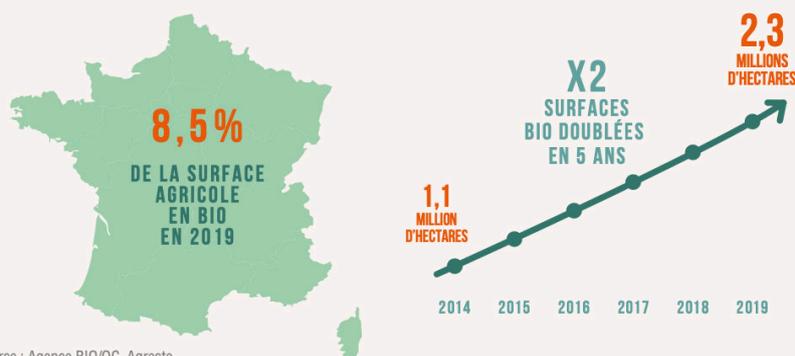
NOMBRE D'OPÉRATEURS CERTIFIÉS EN BIO EN 2019

70 322 (+14%)
NOMBRE TOTAL D'OPÉRATEURS ENGAGÉS EN BIO EN 2019



Source : Agence BIO/OC

LA SURFACE AGRICOLE CONDUITE SELON LE MODE BIOLOGIQUE EN FRANCE

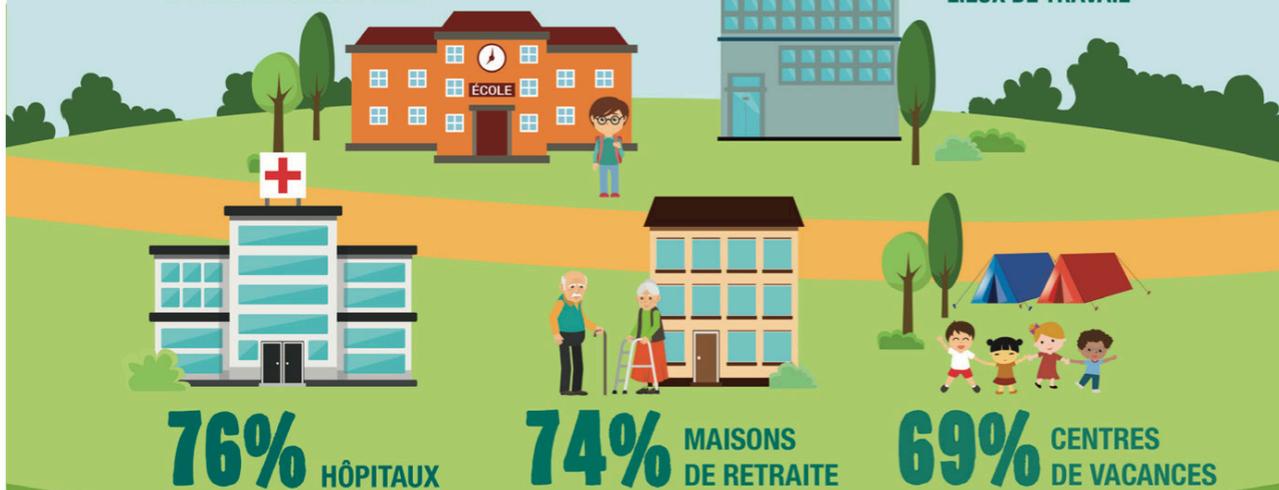


Source : Agence BIO/OC, Agreste

LES FRANÇAIS EN ATTENTE DE BIO HORS DOMICILE

85%
des parents en
RESTAURATION SCOLAIRE

74%
des actifs sur leurs
LIEUX DE TRAVAIL



Source : Baromètre consommation Agence BIO/ Spirit Insight janvier 2018

UN MARCHÉ EN CROISSANCE QUI DOIT ENCORE PROGRESSER

320 millions
D'EUROS EN 2018

+28%
vs. 2017



Source : Estimation du marché alimentaire bio Agence BIO/ AND International

4,5%

DU MARCHÉ de la
RESTAURATION
COLLECTIVE



Source : Estimation du marché alimentaire bio Agence BIO/ AND International

Source : Agence bio - Etat des lieux du bio en restauration hors domicile - Novembre 2019

QUI INTRODUIT DU BIO ?

65% des établissements introduisent DES PRODUITS BIO



86% EN RESTAURATION SCOLAIRE



58% EN RESTAURATION DU TRAVAIL



38% EN RESTAURATION SANTÉ / SOCIAL



78% DANS LE SECTEUR PUBLIC

36% des établissements introduisent des produits EN CONVERSION VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

COMMENT LE BIO EST-IL INTRODUIT ?



64% DES PLATS ENTièrement BIO



38% OFFRE 100% BIO



34% DES MENUS ENTièrement BIO



72% ORIGINE FRANÇAISE

50% ORIGINE RÉGIONALE

81%

des établissements estiment que LE BIO A ENGENDRÉ UN SURCÔÛT



65% ont tenté de LE LIMITER



88% en limitant LE GASPILLAGE



71% en achetant davantage de PRODUITS BRUTS



69% en introduisant des PLATS/REPAS VÉGÉTARIENS

Sources : 1 - Baromètre consommation Agence BIO / Spirit Insight 2019 • 2 - Evaluation du marché alimentaire bio en 2018. Juin 2019. Agence BIO/AND international • 3 - Etude Agence BIO / CSA Research Septembre 2019

Le contenu de ces infographies représente le point de vue de l'auteur uniquement et relève de sa responsabilité exclusive. La commission européenne décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elles contiennent.



CAMPAGNE FINANCÉE AVEC LE CONCOURS DE L'UNION EUROPÉENNE



* Enjoy It's from Europe = Produits d'Europe

Source : Agence bio - Etat des lieux du bio en restauration hors domicile - Novembre 2019

4. Présentation des associations interprofessionnelles concernées

A PRO BIO – Hauts de France



A PRO BIO est une association à caractère interprofessionnel engagée au service des acteurs de la filière biologique de la région Hauts-de-France et œuvrant pour l'accès de tous à une alimentation de qualité. Depuis 1994 elle fédère ainsi l'ensemble des acteurs de l'agriculture biologique régionale autour de 3 objectifs principaux :

Structurer et relocaliser les filières biologiques du territoire

A l'écoute permanente du marché, A PRO BIO accompagne les acteurs économiques de la filière dans chacune des phases de développement de leur activité à travers des actions individuelles et collectives et un travail de structuration de filières bio régionales.

Développer le bio local sur les territoires

A PRO BIO œuvre aux côtés des territoires pour relocaliser et augmenter la part d'approvisionnements bio au sein des structures de restauration collective. Centre de ressources techniques sur cette question, elle s'entoure de spécialistes afin de lever les freins rencontrés par les collectivités et les établissements.

Promouvoir l'activité bio locale et communiquer auprès de tous les publics

A PRO BIO valorise les initiatives du territoire et s'engage auprès de ceux qui font vivre la bio locale. Elle assure toute l'année différentes actions de sensibilisation au label à l'attention du grand public et valorise les produits et activités bio des Hauts-de-France auprès des consommateurs.

Bio Centre



Bio Centre, association interprofessionnelle régionale créée en 2007, regroupe et représente les acteurs de la filière agricole biologique de la région Centre-Val de Loire.

Producteurs, transformateurs industriels ou artisans, distributeurs en gros ou au détail, consommateurs, et tout autre acteur institutionnel (Chambres d'agriculture, organisme de gestion, de formation, coopérative, etc.) ont vocation à rejoindre cet espace de concertation et contribuer à la construction d'une filière régionale durable (viable, vivable, équitable).

Bio Centre coordonne le réseau Bio Centre-Val de Loire : 6 Groupements d'agriculteurs bio (GAB) et une association de sensibilisation (BioBerry) soit 651 membres adhérents et 24 salariés dont 13 à Bio Centre (en 2019).

Les actions mises en œuvre par Bio Centre et le réseau contribuent :

- Au développement et à la structuration de la filière économique bio régionale ;
- Avec les collectivités territoriales à répondre aux enjeux de développement durable en particulier : préservation de l'eau et de la biodiversité, alimentation de qualité en restauration collective hors domicile ;
- A la sensibilisation des consommateurs sur une alimentation de qualité à base de produits issus de l'agriculture biologique.

Initiative Bio Bretagne



Depuis 25 ans, **Initiative Bio Bretagne (IBB)**, association **interprofessionnelle Bio régionale, accompagne les projets de développement des opérateurs biologiques bretons**, assure la structuration et la promotion de la filière biologique et appuie son essor avec la recherche et l'expérimentation.

IBB développe et propose de nombreux services aux acteurs de la Bio bretonne : l'accompagnement des porteurs de projets, les stands collectifs aux salons professionnels, la valorisation de leurs actualités, les observatoires de la Bio, le développement du label des produits

Bio et bretons : Be Reizh, l'organisation de journées filières, de rencontres B to B...

En Bretagne, **IBB accompagne également les collectivités territoriales dans leurs projets en restauration collective** : sensibilisation à l'agriculture biologique des convives, gestionnaires et décideurs, réalisation de diagnostics en cuisine pour faciliter l'introduction de produits Bio, aide à la rédaction des cahiers des charges... Notre expertise s'appuie sur plus de 20 ans d'expérience dans le domaine de la restauration hors domicile. Aujourd'hui IBB fait évoluer sa charte régionale « Il fait Bio dans mon assiette » vers la démarche de labellisation « Territoire BIO Engagé ».

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine



INTERBIO Nouvelle-Aquitaine est l'association interprofessionnelle bio régionale de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle rassemble plus de **267 organisations et opérateurs membres** (en mai 2020), représentant **plus de 1,6 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2019**. Ses membres sont répartis en 4 collèges.

Elle accompagne les projets de développement des opérateurs biologiques régionaux, assure la structuration et la promotion de la filière biologique et de ses producteurs et appuie leur essor.

L'association travaille en concertation permanente avec ses adhérents, répartis en commissions de travail par production et par thème.

Ses principales actions sont les suivantes :

- Assurer la promotion des produits bio régionaux ;
- Fédérer les opérateurs bio de la région ;
- Structurer le développement des filières bio en Nouvelle-Aquitaine ;
- Animer l'activité bio du Pôle Régional de compétences pour une alimentation de qualité en restauration collective ;
- Représenter les intérêts des adhérents et de la filière bio régionale auprès des pouvoirs publics et de l'Agence Bio nationale.
- Participer à l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique.

INTERBIO Occitanie



Interbio Occitanie est l'**association interprofessionnelle bio d'Occitanie regroupant les 5 réseaux professionnels actifs dans le développement de la filière bio régionale** des producteurs aux distributeurs : Bio Occitanie, la Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, la Coopération agricole d'Occitanie, OCEBIO – Occitanie Entreprises Bio et SudVinBio. Interbio Occitanie est également composé d'un collège de membres associés.

Notre ambition partagée est de porter le développement durable de la Bio en Occitanie. Nous organisons ainsi la concertation entre tous les acteurs de la Bio afin de structurer, promouvoir et défendre une Bio pour tous.

Cette concertation prend la forme de réunions régulières de professionnels, opérateurs économiques de l'amont et de l'aval et de différents partenaires régionaux autour de thématiques filières et transversales.

Notre observatoire régional, en partenariat avec l'Agence Bio, collecte et traite des données relatives à l'évolution de la bio dans notre région, permettant le suivi des filières et de leurs opérateurs.

Parmi nos outils, **3 événements Bio&Pro au service des professionnels :**

- le Forum des Investisseurs pour les porteurs de projet bio ;
- le Colloque de la restauration collective bio et régionale pour les élus, gestionnaires et cuisiniers souhaitant augmenter la part de produits bio dans leur restaurant collectif ;
- les Rencontres appro bio régional pour les producteurs/transformateurs bio et les commerces de proximité afin de favoriser le référencement local des produits bio régionaux.

INTERBIO Pays de la Loire



Dans notre région des Pays de la Loire, berceau de la Bio en France, la croissance est soutenue avec l'arrivée de nouveaux opérateurs Bio chaque année.

L'association INTERBIO des Pays de la Loire constitue un collectif de professionnels et de consommateurs de la filière Bio. Il rassemble plus précisément des producteurs, des entreprises de transformation, des fournisseurs de biens et services, des distributeurs, des chambres consulaires, et des associations de consommateurs.

Nous partageons un objectif : proposer une alimentation de qualité nutritionnelle maximale, dans un environnement protégé et une dynamique économique juste.

Nos principales missions sont les suivantes :

- Faciliter la concertation dans les filières et accompagner leur structuration
- Analyser (Observatoire) et développer le marché des produits biologiques, dont la Restauration Collective
- Communiquer sur l'Agriculture Biologique et ses spécificités telles que la protection de l'environnement, la défense d'une alimentation saine
- Valoriser les entreprises et les produits biologiques de la région, sur les salons professionnels, ou lors de manifestations grand public
- Proposer une offre de services à nos adhérents (formations, prestations graphiques, observatoire) »

